

# Habilitation électrique H.O.B.O

*Décret du 14 Novembre 1988 : l'employeur doit s'assurer que ses travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la publication UTE C18.510.*

## DEMANDE DE DEVIS

Durée de la formation : 14h



## Public concerné

- Personnel non électricien

## Objectifs

- Acquérir les connaissances pratiques nécessaires à l'exécution de travaux et de petites interventions simples d'ordre électrique
- Connaître les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- La formation peut déboucher sur une décision d'habilitation de la part du chef d'établissement

## Programme

- Le courant électrique, qu'est ce que c'est ?
- Loi d'Ohm, la puissance (Watt), l'énergie (Joule)
- Les protections pour les installations et locaux
- Effets physiologiques du courant électrique
- Les tensions de sécurité
- Les symboles de lecture des schémas
- Les condensateurs et machines bobinées
- La mise à la terre et le risque dû au contact
- L'accident électrique

## Méthodes pédagogiques

- Réflexions de groupe et apports théoriques
- Travail d'échange avec les participants et auto-diagnostic du stagiaire
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle
- Matériel formation (générateur de fumée, générateur de bruit, mannequin ...)
- Remise d'un support pédagogique
- **Évaluation** : validation des acquis via des questionnaires, tests d'évaluations, mises en situation et jeux pédagogiques
- **Remise d'une certification / attestation de fin de formation**